

Luxembourg, le 28 août 2018

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Finances:

*« Avec la réforme fiscale de 2017, le gouvernement a modifié les systèmes dits du « carry back » et du « carry forward » en faveur des exploitations agricoles, forestières et viticoles. En effet, ces systèmes permettent aux exploitants de compenser de bonnes années avec des années moins bonnes afin de diminuer leur charge fiscale lors d'une année particulièrement couronnée de succès tandis que d'autres années ont été moins lucratives.*

*L'adaptation des règlements grand-ducaux concernant les différentes primes agro-environnementales suite à la mise en œuvre de la loi agraire a eu comme conséquence que beaucoup d'exploitants reçoivent l'ensemble de leurs primes agro-environnementales des cinq dernières années en 2018.*

*Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Finances :*

- *Est-ce que le revenu des primes agro-environnementales peut être échelonné sur plusieurs années ?*
- *Dans l'affirmative, quelles conditions doivent être remplies ? Est-ce que l'exploitant doit en faire la demande explicite auprès de son bureau d'imposition ? Sur combien d'années les bénéficiaires extraordinaires peuvent-ils être échelonnés ?*
- *Concernant plus particulièrement ces deux principes permettant de compenser une charge fiscale exceptionnellement lourde liée aux fluctuations des revenus agricoles, existe-t-il une circulaire précisant les modalités d'application ?*
- *Dans la négative, Monsieur le Ministre ne juge-t-il pas opportun de faire publier une telle circulaire destinée aux exploitations*

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu

*concernées afin de fournir des précisions sur les modalités de ces procédures ?»*

Croyez, nous vous prions, Monsieur le Président, à l'assurance de notre très haute considération.



André BAULER  
Député



Gusty GRAAS  
Député